Ville de
BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Date de Publicité : 09/07/2025
Reçu en Préfecture le : 09/07/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250708-143119-DE-1-1
CERTIFIE EXACT,

Séance du mardi 8 juillet 2025
V-2025/14

Aujourd'hui 8 juillet 2025, à 14h06,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16H22 à 16H42

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Lucile ROBERT, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Guillaume MARI présent à partir de 14h32 jusqu'à 16h50, Monsieur Olivier CAZAUX présent à partir de 15h45, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 15h49, Monsieur Jean-Baptiste THONY présent jusqu'à 16h22, Madame Brigitte BLOCH présente jusqu'à 17h00, Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 17h00, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS présent jusqu'à 17h00, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17h15, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 17h30, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 17h40

Excusés :

Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIERE, Madame Eve DEMANGE, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Alexandra SIARRI, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

Vœu proposé par la Majorité Municipale pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine et la défense du droit international

Depuis plusieurs mois, suite aux attaques terroristes du Hamas le 7 octobre 2023 et à la riposte militaire d'Israël, la population gazaouie est exposée à des bombardements incessants, des déplacements forcés, la destruction systématique des infrastructures civiles et à un blocus qui rend l'accès aux soins, à l'eau et à l'alimentation extrêmement difficile. Ces actes, largement dénoncés par des organisations israéliennes et internationales, s'inscrivent dans un processus de violences massives, déshumanisantes et génocidaires où les victimes civiles se comptent en dizaines de milliers.

Dans ce contexte, la Cour pénale internationale a émis le 21 novembre 2024 un mandat d'arrêt international à l'encontre du Premier ministre israélien Benyamin Netanyahou, pour des faits relevant de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Cette qualification juridique grave souligne l'ampleur des violations du droit international actuellement perpétrées.

La France, patrie des droits de l'Homme et membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, porte une responsabilité particulière dans la défense du droit international et la recherche d'une paix juste et durable.

La reconnaissance de l'État de Palestine par 147 États témoigne d'une dynamique internationale croissante en faveur de la paix au Proche-Orient. L'Union européenne a d'ailleurs engagé l'examen de la suspension de son accord d'association avec Israël, sur la base de l'article 2 qui lie cet accord au respect des droits humains et des principes démocratiques.

Il est urgent que la communauté internationale ne reste ni silencieuse ni passive. Protéger les populations civiles, respecter le droit humanitaire et œuvrer à la coexistence de deux peuples vivant en sécurité dans deux États reconnus, sont des exigences morales et juridiques. La reconnaissance officielle de l'État de Palestine par la France, sans plus attendre, constituerait un acte politique fort, porteur d'espoir et de justice.

Fidèle à ses valeurs, la Ville de Bordeaux prend sa part dans cette mobilisation. Elle l'a fait en manifestant sa solidarité avec les peuples israélien et palestinien à la suite des ignobles attaques du Hamas le 7 octobre et face à l'atrocité de la situation des populations civiles à Gaza du fait des offensives militaires israéliennes. Le maire a appelé au cessez-le-feu, à la libération des otages et a fait hisser le drapeau de la paix sur le palais Rohan. Le conseil municipal a accordé plusieurs subventions à Médecins Sans Frontières pour soutenir ses actions humanitaires dans les territoires palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza. Aussi, en cohérence et en continuité, le Conseil municipal de Bordeaux :

- Appelle à l'arrêt de toutes les violences, à la libération inconditionnelle de tous les otages et à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat ;

- Salue l'évolution de la position diplomatique de la France en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine et de la protection des populations civiles ;

- Demande au Gouvernement français de procéder officiellement sans plus attendre à la reconnaissance de l'État palestinien, conformément au droit international afin de contribuer activement à une solution politique et pacifique. Il ne pourra y avoir de paix sans justice, ni de sécurité sans reconnaissance mutuelle ;

- Exhorte l'Union européenne à conditionner ses accords bilatéraux au respect effectif des droits humains et du droit humanitaire international ;

- Appelle à des mesures immédiates d’aide humanitaire et médicale pour les populations civiles palestiniennes ;

- Demande l’arrêt total des exportations d’armes et de matériel militaire vers Israël tant que perdurent les violations du droit international humanitaire, conformément aux engagements internationaux de la France en matière de contrôle des ventes d’armement ;

- Réaffirme l’attachement de la Ville de Bordeaux aux principes de paix, de justice, de solidarité, au droit des peuples à disposer d’eux-mêmes et, de manière générale, au respect du droit international en tout temps et en toute circonstance.

Ce vœu sera transmis au Président de la République, au ministre de l’Europe et des Affaires étrangères, aux parlementaires de la région, ainsi qu’aux ambassades concernées.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE BORDEAUX ENSEMBLE
NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX
ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 juillet 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Céline PAPIN